

SEANCE DU MERCREDI 1^{er} OCTOBRE 2014
(Convocation du 24/09/2014)

L'an deux mil quatorze, le mercredi premier octobre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de GRATOT, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Rémi BELLAIL, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. BELLAIL Rémi, LEROUX Jacques, DUREL Sébastien, MARIE Marcel, GABRIELLE Jean-Pierre, AGNES Jean-Noël, BRIENS Dominique, FERÉY Jean-François, HAMCHIN Thierry, OUITRE Florian, MMES HAREL Anne, GAMBILLON Marie-Claire, JACQUES Nadia.

ETAIENT PRESENTS EXCUSES : Madame HERMAN Marie-Laure, Monsieur FREMOND Hervé.

Madame Marie-Laure HERMAN a donné procuration à Monsieur Rémi BELLAIL.

Secrétaire de séance : Monsieur Florian OUITRE

Ordre du jour de la séance

1. *Zone artisanale – régularisation achat voirie*
2. *Sortie chemin de la Grandinière – indemnité et convention*
3. *Compte-rendu rencontre avec Monsieur GORREGUES*
4. *Terrain Monsieur FLEURY – rétrocession à la commune*
5. *Aménagement des abords des futurs bâtiments publics*
6. *Avancement des travaux de construction de la mairie, salle de convivialité et atelier municipal*
7. *Point sur les travaux de voirie – lotissement communal et rue de la Pitonnerie*
8. *Carte communale*
9. *Taxe d'aménagement*
10. *Modification des compétences de la Communauté de Communes – SPANC*
11. *Informations diverses*

ZONE ARTISANALE

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la commune a procédé lors de la création de la zone artisanale à sa viabilisation sans être propriétaire des terrains. Un compromis de vente avec les Consorts COQUIERE avait été cependant signé pour pouvoir par la suite procéder à l'acquisition du terrain nécessaire à l'aménagement. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire la demande au Notaire pour qu'il établisse l'acte de vente définitif.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'acquisition du terrain nécessaire à la création de la zone artisanale de la Belle Croix pour la voirie, les réseaux et la réserve à incendie. Les parcelles concernées sont les suivantes :

- ZI N° 320 d'une contenance de 1054M2
- ZI n° 323 d'une contenance de 1644 M2
- ZI n° 326 d'une contenance de 1837 M2

Elles sont situées à la Belle Croix et appartiennent aux Consorts COQUIERE.

Le prix d'achat est fixé à 1€ (d'un euro) le mètre carré, soit pour une surface totale de 4 535m2 au prix principal de 4 535€ (quatre mille cinq cent trente cinq euros).

L'acte de vente sera rédigé en l'Etude de Maître ROQUIER, Notaire à COUTANCES.

Les frais d'acte seront à la charge de la Commune.

Le conseil municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature de tous les documents se rapportant à cette affaire.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une entreprise est intéressée par l'acquisition du terrain appartenant aux Consorts COQUIERE, situé le long de la RD 244 dans le prolongement de la Société MULTIMER.

SORTIE DU CHEMIN DE LA GRANDINIÈRE

Messieurs AGNES et BELLAIL donnent le compte-rendu de leur entretien avec Monsieur GAUDIN, propriétaire du bâtiment qui gêne la sortie du chemin de la Grandinière. En ce qui concerne l'indemnité un accord verbal a été donné ainsi que pour la démolition et la remise en état du bâtiment. Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention établi par Monsieur VOGT.

Monsieur le Maire propose de demander à un huissier de constater l'état avant travaux.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour ces travaux, la commune peut demander une subvention au Conseil Général dans le cadre des Amendes de Police.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature de la convention avec une indemnité de 4 000€.

COMPTE-RENDU RENCONTRE AVEC MONSIEUR GORREGUES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le rendez-vous est reporté au lundi 6 à 10h.

COMPTE-RENDU RENCONTRE CONSORTS COQUIERE

Madame HAREL donne le compte-rendu de la rencontre avec les Consorts COQUIERE concernant leur parcelle constructible dont la commune envisage l'acquisition d'une emprise pour faire la voirie de liaison du bourg aux bâtiments publics afin de limiter la circulation sur la route de la Pitonnerie.

Les Consorts COQUIERE proposent une offre pour l'acquisition de l'ensemble de la parcelle. Après renseignements pris auprès du Cabinet PRY-TECH des coûts de réalisation d'un lotissement, l'offre est rejetée.

CESSION TERRAIN « FLEURY » CHEMIN RUE DES POINTES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Lionel FLEURY propose de rétrocéder gratuitement à la commune du terrain le long du chemin de la rue des pointes. Il s'agit des parcelles cadastrées, d'une part section ZI n° 284 d'une superficie de 7M2 et d'autre part section ZI n° 285 d'une superficie de 8M2.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, donne son accord à la proposition formulée et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes à intervenir auprès de Maître ROQUIER, Notaire à COUTANCES, pour régulariser la situation foncière des dites parcelles.

Les frais seront pris en charge par la Commune.

CONSTRUCTION BATIMENTS PUBLICS – AVANCEMENT DES TRAVAUX

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le remblaiement a été fait autour des futurs bâtiments et que la maçonnerie se termine. A partir du 8 octobre, commencera la pose de l'ossature bois, travaux d'une durée de 3 semaines. L'entreprise DALMONT propose de remplacer le matériau prévu par du « RED CEDAR » ce qui occasionne une plus-value de 6 510€ H.T.

Le conseil municipal par 12 voix pour et une contre décide la pose du matériau « RED CEDAR » comme bardage bois.

Monsieur le Maire donne également les informations sur les avenants des Entreprises LEPRETRE et DUVAL pour la construction des sanitaires publics d'un montant respectif de 393.50€ et de 3 242€ H.T.

AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT DES BATIMENTS PUBLICS

Le conseil municipal décide de désigner Messieurs Sébastien DUREL, Marcel MARIE, Thierry HAMCHIN et Jean-François FERREY comme délégués de la commission aménagement et équipement des bâtiments publics.

POINT SUR LES TRAVAUX VOIRIE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du devis effectué par l'entreprise LEHODEY pour le goudronnage de l'aire de dégagement de la rue de la Pitonnerie ; le coût prévisionnel est de 4 665.50€ H.T., accord est donné pour ces travaux.

LOTISSEMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire et Monsieur AGNES informent le conseil municipal que le Cabinet PRY-TECH a examiné le devis de l'entreprise LEHODEY pour les travaux de goudronnage de la voirie du lotissement communal de l'Hôtel du Nord afin de modifier les surfaces et surtout de réduire le coût de la plus value. Les travaux seront réalisés à partir du 13 octobre.

CARTE COMMUNALE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est toujours en attente du « Porté A Connaissance » de la D.D.T.M.

TAXE D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la délibération relative à l'institution de la taxe d'aménagement arrive à son terme.

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants,

Le Conseil Municipal décide de reconduire sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 2% à compter du 1^{er} janvier 2015.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF-MODIFICATION DE LA COMPETENCE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de la Communauté de Communes concernant la modification de sa compétence SPANC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'ajout suivant à la compétence SPANC de la Communauté de Communes :

« Pilotage, coordination et relais financier des travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectifs réalisés sous maîtrise d'ouvrage privée des particuliers et éligibles aux aides de l'Agence de l'Eau Seine Normandie »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes fait les démarches nécessaires afin de faire obtenir une subvention pour les travaux de réhabilitation de l'assainissement individuel aux personnes dont les contrôles imposent l'urgence ou le différé.

RELIURE REGISTRES ETAT-CIVIL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que 3 registres d'Etat-Civil sont en mauvais état et ont donc besoin d'être à nouveau reliés.

Après en avoir délibéré le conseil municipal donne son accord au devis d'un montant de 453.60€ de la Communauté de la Visitation.

ARCHIVES MAIRIE

Monsieur le Maire fait le compte-rendu de la visite de Madame HYRIEN du Centre de Gestion de la Manche concernant les archives de la commune. Elle propose de faire un devis afin de procéder à une partie de l'archivage des documents à conserver.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la visite de Madame MALPLANCHE des Archives Départementales le 14 octobre dont le but est de donner des conseils sur la liste des documents à conserver et sur la manière de les archiver.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Direction Départementale des Finances Publiques de la Manche a désigné les Commissaires de la Commission Communale des Impôts Directs de la Commune. Ces contribuables sont désignés jusqu'à la date d'expiration du mandat des membres du conseil municipal.

COMMISSAIRES TITULAIRES

1. FREMOND Sylvie
2. GUILLOTTE Bernadette
3. JULIENNE Lionel
4. LEMENAGER Guy
5. DUREL Sébastien
6. TIPHAIGNE Gérard (COUTANCES)

COMMISSAIRES SUPPLEANTS

1. FAVRAIS Jean-Louis
2. MARIE Marcel
3. AGNES Jean-Noël
4. BRIENS Dominique
5. HOUIVET Guy
6. DAUVIN Jean-Pierre (St Malo de la Lande)

TRAVAUX ECOLE

Madame HAREL expose au conseil municipal les problèmes de factures très élevées en ce qui concerne la consommation électrique pour les locaux scolaires.

L'entreprise JARNIER propose quelques solutions afin de réduire le coût notamment par la pose d'horloges sondes dans les classes et la cantine, de bloquer les thermostats et de réduire l'utilisation de la VMC dans les classes.

Un devis sera demandé aussi à Monsieur HERMAN pour la pose d'un évier et d'un chauffe-eau dans la salle des Maîtres.

CONCOURS FLEURISSEMENT

Madame HAREL précise au conseil municipal que la cérémonie de remise des prix du concours de fleurissement est fixée au samedi 25 octobre à 11h et celle de la Communauté est prévue le 15 novembre à 10h30 à St Malo de la Lande.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la cérémonie communautaire du 11 novembre aura lieu cette année à GRATOT.

Le vin d'honneur sera servi à la cantine scolaire.

Le conseil municipal donne son accord pour l'achat de deux gerbes pour les Monuments aux Morts.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la randonnée annuelle organisée par « Dunes et Bocage » est supprimée pour l'année 2015.

Il précise également que l'Association organisatrice du « téléthon communautaire » est mise en veille pour un an.

Madame GAMBILLON précise au conseil municipal que 88 convives assisteront au repas des « Cheveux Blancs » organisé par le CCAS.

Monsieur le Maire donne le compte-rendu de la réunion relative à l'urbanisme à laquelle il a assisté. A compter du 1^{er} juillet 2015, au vu de la Loi ALUR, l'instruction des documents d'urbanisme restera de la compétence des services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche uniquement pour les communes dont GRATOT où le Règlement National d'Urbanisme s'applique ou sont dotées d'une carte communale. Les autres communes devront organiser leur propre service. Mais une réflexion est cependant à mener car la D.D.T.M. ne procédera plus à l'instruction de ces documents lorsque la carte communale sera révisée et approuvée par le Préfet. Le syndicat mixte du Pays de Coutances se propose de mettre en place un service.

COMMISSION DES TRAVAUX

Monsieur le Maire donne le compte-rendu de la réunion de la commission des travaux concernant l'aménagement extérieur des bâtiments publics. Monsieur le Maire est chargé de contacter la Police de l'Eau afin d'étudier les travaux à réaliser par rapport au ruisseau.

Un aménagement est à prévoir pour les containers.

Le terrain de pétanque pourrait se faire sur le terrain au-dessus du plateau sportif

L'installation de lampadaires afin d'éclairer les parkings est à étudier.